

## **Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques**

Session plénière du 12 avril 2019

Rapport 03-002 : Plan montagne : dynamisation du pastoralisme départemental

### **Intervention d'André Berdou**

*Conseiller départemental de Oloron Sainte-Marie*

*Au nom du groupe de la gauche départementale*

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Si l'on peut se réjouir du volet pastoralisme du Plan montagne de notre collectivité, je suis, Monsieur le Président, mes chers collègues, fort préoccupé par la situation de nos stations d'altitude de la Vallée d'Ossau que sont Gourette et Artouste.

#### **Pour Gourette :**

Notre Assemblée a délibéré l'an passé d'un programme d'aménagement à hauteur de 30 millions d'euros, ce dont je me réjouissais, tant il est urgent, en l'absence de tout investissement récent réclamé.

Nous apprenons la semaine dernière, lors de la 3<sup>ème</sup> commission, la non-validation du plan de gestion de la station par la DREAL, repoussant ainsi sa présentation devant la Commission des Sites Départementale, passage obligé pour autoriser le lancement des travaux.

Comme en d'autres sujets sur le plan national, on trouve toujours des bouc-émissaires (l'Europe ?) à la non-avancée de nos projets. Je ne peux me satisfaire de la mise en cause systématique de la DREAL sur la non-avancée de l'élaboration du cahier de gestion de la station de Gourette, site classé depuis 1933.

Ce cahier de gestion a toujours existé ! Mais un travail collaboratif ( ?) a-t-il toujours prévalu entre les services de l'Etat et les nôtres ?

De deux choses l'une, Monsieur le Président :

- Soit notre collectivité, que vous présidez, traîne des pieds en ne donnant pas les moyens humains et techniques à nos services instructeurs,

- Soit, Monsieur le Président, vous ne mettez pas suffisamment votre poids politique affiché et actif pour avancer rapidement.

Le résultat est que 2019 sera une nouvelle année blanche, sans aucune réalisation sur la station de Gourette, que notre clientèle attend impatiemment.

Je vous exhorte, Monsieur le président, à agir activement pour la station de Gourette et la commune des Eaux Bonnes-Gourette, qui n'a vraiment pas besoin de cela avec les difficultés qu'elle rencontre et que vous connaissez tous, suite à la fermeture de l'établissement thermal cet été, conséquemment aux malfaçons du centre thermo- ludique de la Bulle adjacent.

### **Pour Artouste :**

Monsieur le Président, je ne me réjouis pas de nous retrouver dans la même situation préoccupante qu'il y a une quinzaine d'années sur cet épineux dossier dont nous avons, à l'époque, la responsabilité partagée. Je me suis permis de vous adresser, ainsi qu'à mes collègues, une brève rétrospective de la station d'Artouste, afin d'éclairer le triste chemin parcouru d'échecs successifs.

Artouste, depuis sa création en 1968, a toujours été confrontée à des difficultés **structurelles** dont la première est celle de son accès, par une télécabine qui fonctionne été-hiver, avec donc une double peine, si j'ose dire, quant à son coût d'entretien et son fonctionnement.

A Artouste, le skieur doit d'abord payer l'accès avant même d'avoir chaussé ses skis.

Artouste, située dans un espace montagnard remarquable face au Pic du midi d'Ossau, est adossée au Parc National des Pyrénées, dont les contours en 1966 avaient été judicieusement dessinés pour que la station de ski existe. Elle est donc confrontée chroniquement à plusieurs difficultés :

1. La mutation et le changement des pratiques du ski alpin, marché mature, qui décroît inexorablement sur le plan national avec une chute constante de sa fréquentation ; Artouste est prise en tenaille avec des coûts de fonctionnement élevés, de réinvestissement des équipements quasi inexistantes, et un endettement cumulé abyssal.

D'autres stations de la taille d'Artouste ont déjà mis la clé sous la porte dans un marché concurrentiel mature, je le répète, marqué par la proximité de la

station de Formigal, toujours en développement et qui, par ailleurs, concurrence également notre tranquille station de Gourette.

2. Se pose aussi la question de la ressource en neige, avec :

- Un réchauffement climatique avéré mais difficile à mesurer, si ce n'est sur ces conséquences directes dans l'exploitation du domaine skiable.
  
- De ce fait, une « course à l'armement » pour sécuriser une garantie neige, avec obligation d'investissements supplémentaires et donc des coûts de fonctionnement supplémentaires, est nécessaire pour la production de neige de culture. Absolument nécessaire comme en témoigne la saison à Gourette cet hiver, qui avec quelques jours de neige naturelle en février, a sauvé la totalité du reste de la saison grâce à cette neige de culture.

3. En découle le légitime questionnement de la clientèle skieurs, qui face à ces incertitudes, a modifié considérablement son comportement de consommation dans la durée en fréquence, avec une météo-dépendance encore plus marquée.

4. La problématique du programme immobilier d'Artouste, définitivement stoppée depuis 2010 condamne Artouste à une fréquentation journalière de son domaine skiable insuffisante à positiver son bilan. L'hébergement reste, autant pour Artouste que pour Gourette, une des clés essentielle à la réussite économique des domaines skiables respectifs.

5. Si des travaux d'aménagement seront prévus à Artouste, il faudra donc tenir compte de deux considérations importantes :

- la première étant que le cahier des charges du site classé d'Artouste, décidé par mes prédécesseurs à la mairie de Laruns – c'était dans les années 80 – n'autorise pas la traversée Gourette/Artouste reliant les deux stations et suggérée tout récemment par une association.

- La seconde, toujours à l'esprit des bâtisseurs, est d'ignorer que la « course à l'armement » de nouveaux téléportés et de neige de culture, entraînera indubitablement un surcoût de fonctionnement à ces investissements, à prendre en compte dans le business plan.

Mais Artouste, ce n'est pas qu'une station de ski ! C'est aussi, et c'est peut-être par là qu'il faudra commencer par reconstruire le modèle de la station, avec le petit train estival.

Depuis bientôt un siècle, ce petit train d'Artouste construit pour la réalisation du barrage éponyme après la fin des travaux, a été transformé en petit train touristique, toujours en sus de son activité industrielle.

Malheureusement pour le petit train touristique, celui-ci est intimement lié au devenir de son propriétaire : la SHEM (Société Hydroélectrique du Midi), délégataire pour le compte de l'Etat de la production hydroélectrique de toute la vallée d'Ossau, qui, pour vous donner une idée, fournit à elle seule la totalité de l'électricité dont a besoin une ville comme Bordeaux.

L'énergie hydroélectrique est une énergie renouvelable, stockable et donc à forte valeur ajoutée dans un domaine ouvert à la concurrence depuis maintenant une dizaine d'années. **Cette ouverture à la concurrence est en panne.** Le Conseil départemental, la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, à l'exception de la commune de Laruns (tiens ! encore le village gaulois !) ont ester en justice l'Etat pour le retard depuis 2012 et 2015 du non-paiement de la redevance prévue par la Loi, due au Département, à la Communauté de Communes et à la commune de Laruns.

Ce manque à gagner, pour le Département, sur la base de la production hydroélectrique de 2018, avoisine les 1,5 M€ !

Monsieur le Président, vous qui avec votre majorité, n'avait de cesse depuis 4 ans de raboter entre autres, les budgets sociaux et associatifs, je vous invite à user de toute votre influence auprès de la Présidence de la République, du ministère de l'Economie et du ministère de l'Ecologie, afin de débloquent ce dossier de renouvellement des concessions. Outre le manque à gagner financier pour nos collectivités, l'avenir et le développement de la station d'Artouste et donc de son petit train, véritable colonne vertébrale solide de la station, passera par le futur délégataire de la concession hydroélectrique de la vallée d'Ossau.

Le petit train, faisant partie intégrante de la dite concession, avec les règles bien connues en la matière des biens de reprises et des biens de retour, nous rendrons étroitement liés avec le délégataire.

Voilà, Monsieur le Président, pour conclure, la réflexion sur la situation préoccupante des stations d'altitude de la vallée d'Ossau.

Si vous le permettez et afin d'illustrer mes propos, et par déformation professionnelle sans doute, nous pouvons considérer que Gourette est convalescente et n'est donc pas totalement guérie. Des efforts sont encore nécessaires afin d'améliorer sa situation.

Pour ma part, je considère qu'Artouste est en coma profond depuis 2010, en soins intensifs, aux portes des soins palliatifs, qui, comme vous le savez, est ce qu'il reste à faire quand il n'y a plus rien à faire.

Il y a urgence, Monsieur le Président et chers collègues à trouver, avec les services de l'état, la SHEM, la région Nouvelle Aquitaine, le Département, la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, les communes de Laruns et des Eaux -Bonnes-Gourette, il y a donc urgence à se mettre tous ensemble au travail.

La survie de l'activité touristique, véritable poumon économique de la Haute Vallée d'Ossau en dépend.

Je vous remercie.

André Berdou